

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE G14 A LA FERTE GAUCHER – 77 320

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée pour installer :

- Un « POD » (station de recharge électrique) sur 30 m² pour répondre aux besoins locaux
- Une centrale solaire en ombrière de parking sur 3 300 m²

Cette proposition intéresse fortement la Communauté de communes des 2 Morin car elle s'inscrit dans les objectifs de développement durable et de transition énergétique poursuivis sur son territoire.

La parcelle concernée par la demande d'occupation temporaire est située sur la commune de La Ferté-Gaucher et jouxte un circuit automobile faisant une utilisation importante de l'énergie électrique.

La demande d'occupation temporaire a été formulée pour une durée de

- **5 ans renouvelable 1 fois pour le « POD »**
- **30 ans renouvelable une fois pour la centrale solaire**

PROCÉDURE

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO, ou doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Les documents à joindre obligatoirement par les candidats dans leur dossier de candidature sont les suivants :

- Un mémoire de présentation décrivant les capacités professionnelles et financières du candidat ;
- Un justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K Bis ou équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an ; ou transmission du numéro unique d'identification délivré par l'Insee ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Un dossier d'offre comprenant le descriptif du projet développé pendant l'occupation temporaire ainsi que sa cohérence avec la politique publique à laquelle est affectée la parcelle occupée et, plus largement, l'inscription du projet dans les enjeux du plan climat de la Communauté de communes approuvé par délibération en date du 23 mars 2023.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 30 JUIN À 12H

CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

Le dossier pourra être remis en version papier par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante ou dépôt en mains propres contre récépissé :

**Communauté de communes des 2 Morin
1, rue Robert Legravérend
77 320 LA FERTE GAUCHER**

Une version numérique du dossier pourra être envoyée à l'adresse suivante : jm.houdry@cc2m.fr

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Communauté de communes des 2 Morin pourra autoriser l'occupant pressenti à occuper le domaine public dans les conditions définies par le présent avis. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public dans les conditions définies par le présent avis, la Communauté de communes lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.